

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 22 OCTOBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 033-243300696-20241022-DEL_2024_014-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **14 octobre 2024**

Délégués Titulaires en exercice : 40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents : 24

Délégués Titulaires présents : 17 Délégués Suppléants présents : 7 Délégués votants : .. 24+1

Délégués ayant donné procuration : 1

Mr Dakir donne pouvoir à Mr Jonet.

Délégués titulaires présents : GASNAULT Jean-Pierre, JONET Olivier, PAREJA Florence, SHERIFFS Colin, CARDOIT René, DULAU Marie-Bernadette, DUPIOL Jean-Claude, DUPIOL-TACH Françoise, LABROUCHE Michelle, LOSSE Pascal, DEJEAN Jacques, FEYRIT Michel, LAISNE Sophie, MERVEILLEAU François, CHIAPPA Graziella, TRISCOS Didier, VINCENTE Bernard.

Délégués suppléants présents : LIMA Victor, BIES Lucienne, GUILLOMON François, BOMBARD Robert, DILLET Eric, PLAT Bernard, SUADEAU Damien.

Délégués votants : GASNAULT Jean-Pierre, JONET Olivier, PAREJA Florence, SHERIFFS Colin, CARDOIT René, DULAU Marie-Bernadette, DUPIOL Jean-Claude, DUPIOL-TACH Françoise, LABROUCHE Michelle, LOSSE Pascal, DEJEAN Jacques, FEYRIT Michel, LAISNE Sophie, MERVEILLEAU François, CHIAPPA Graziella, TRISCOS Didier, VINCENTE Bernard, LIMA Victor, BIES Lucienne; GUILLOMON François, BOMBARD Robert, DILLET Eric, PLAT Bernard, SUADEAU Damien, DAKIR Zakaria.

Délégués excusés : CARBONNIER Patrice, JAUMAIN Hélène, LE BORGES Jean-Yves, SERRE Jacqueline, BOURDY Nicolas, DUBOURG Jean-Luc, DUMON Cristèle, METAIS Nicolas, COURRELONGUE Didier, LAMBERT Didier, LAMOTHE Philippe, DARROMAN Michel, DAURIAN Bernard, ESPAGNET Denis, DUFAU Patrick, LAGARDERE Martine, PORTET Adeline, VAZIA Jean-Marc, GAILLARD Jérémie, LONGO Anne-Marie, POUJARDIEU Serge, SIMON Christian, CORTES Mickael, ESTESVEZ François, OLLIVIER Gilles, ROCHEREAU Chantal, SALVAGE Delphine, VERSCHUUR Joseph.

DÉLIBÉRATION N°2024-014 : Conférence « Les énergies renouvelables, nouveau moteur du développement des territoires ruraux »

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que la conférence à destination des élus de Gironde, et leurs techniciens, se déroulera la journée du mardi 19 novembre 2024.

Le budget de cette conférence sera subventionné par l'ADEME à hauteur de 70% (hors charges connexes) :

Type	Mode de financement	Financement escompté	Financement obtenu	TOTAL
		Montant (en € HTR)	Montant (en € HTR)	Montant (en € HTR)
Auto-financement	Fonds propres		10 200,00	10 200,00
	Emprunt			
	Crédit-Bail			
	Autres (précisez)			
Aides publiques	ADEME	14 280,00		14 280,00
	ETAT			
	Région			
	FEDER			
	Autres (précisez)			
Aides privées	Précisez			
			TOTAL	24 480,00

Dépenses directes de personnel (salaires chargés non environnés)		Précisions éventuelles	% ETPT affecté à l'opération ou Mois/Homme ; Jour/Homme ; Heures/Homme	Coût en €
Personnel statutaire de la fonction publique				0,00 €
Personnel non statutaire de la fonction publique				7 700,00 €
Personnel hors fonction publique				0,00 €
Sous-total				7 700,00 €

Autres dépenses de fonctionnement		Précisions éventuelles	Quantité	Coût en € HTR
Frais de déplacements / Missions / Réceptions				6 000,00 €
Prestations extérieures - Formation / Communication / Animation				1 700,00 €
Autre (à préciser ci-contre)		documentation/reproduction/outil communication		5 000,00 €
Sous-total				12 700,00 €

Charges connexes (coûts indirects : frais généraux, frais de structure)		Taux	Indiquer le montant des charges connexes Coût en € HTR
		20,00%	4 080,00 €
Sous-total			4 080,00 €

TOTAL DES DEPENSES AFFECTEES A L'OPERATION			24 480,00 €
---	--	--	--------------------

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Syndical :

DÉCIDE :

- Valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Inscrire les crédits correspondants au budget du SIPHEM.

Résultat du vote :

Votants :25 Abstention :0 Pour :25 Contre :0

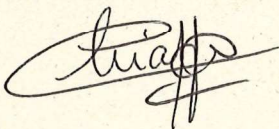
Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

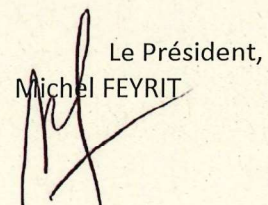
Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

La secrétaire de séance,
Graziella CHIAPPA



Le Président,
Michel FEYRIT



PUBLIÉE LE :